



MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

L'usage des médicaments vétérinaires en élevage est souvent pointé du doigt par les associations de consommateurs qui y voient un risque d'en consommer des résidus dans les produits animaux. S'ils constituent des alliés essentiels pour les éleveurs, il faut rappeler qu'ils ne sont pas les seuls à en utiliser puisque, en 2015, **les animaux de compagnie représentaient plus d'un tiers du marché** (hors petfood) selon l'Association interprofessionnelle d'étude du médicament vétérinaire.

La lutte contre l'antibiorésistance ne doit pas conduire à des impasses

La Coordination Rurale considère que les éleveurs sont des acteurs responsables qui utilisent les produits vétérinaires à bon escient afin de garantir **la bonne santé des animaux** dont ils ont la charge. Elle en veut pour preuve leur forte implication dans le programme *Éco-antibio* qui a conduit à une réduction de 37 % de l'utilisation de médicaments antibiotiques entre 2012 et 2016, pour un objectif initial de 25 %.

La CR craint qu'une accentuation de cette chasse aux antibiotiques dans le cadre du programme *Éco-antibio 2* ne conduise à des impasses laissant les éleveurs sans la possibilité de soigner efficacement leurs animaux. La CR reste vigilante pour que la lutte contre l'antibiorésistance repose uniquement sur les éleveurs, sans intervention de la médecine humaine.

Médicament et distorsion de concurrence

La Coordination Rurale est pro-européenne, mais elle ne peut concevoir un droit européen à double lecture. Au sein de l'Union européenne, **la libre circulation ne s'applique pas aux produits vétérinaires dans la pratique**, ce qui crée une véritable distorsion de concurrence entre les éleveurs de pays différents. L'écart de prix pour une même spécialité peut aller de 150 % à 300 %, voire jusqu'à 400 %. Par exemple, l'enrofloxine, utilisée en élevage avicole, coûte en Espagne 17 €/L contre 254€ /L en France ! Sur un marché d'environ 600 millions d'euros pour les animaux de rente en France, il existe donc une marge d'économie importante.

La CR a soutenu l'association AUDACE dans le combat qu'elle mène depuis plus de 10 ans aux côtés des éleveurs pour faire cesser cette injustice. Son engagement dans cette cause l'a conduite à plusieurs reprises devant les tribunaux. Les différentes victoires juridiques n'assurent pas à ce jour une libre circulation, car les firmes contournent le droit européen en utilisant des AMM (Autorisation de mise sur le marché) nationales et en faisant varier les présentations pour éviter les réciprocitys. Ainsi, si un éleveur souhaite se fournir un médicament en Espagne qui ne dispose pas d'AMM en France, mais dont le principe actif

dispose pourtant d'une AMM en France, il devra avoir une autorisation d'importation, dont le coût est rédhibitoire.

La CR et Audace ne baissent pas les bras pour obtenir une véritable libre circulation des médicaments vétérinaires au sein de l'UE, car dans un marché commun, les règles doivent être les mêmes pour tous.

Le combat ne s'arrête pas là dans ce domaine, puisque dans le cadre d'une révision du droit européen, **la CR et Audace réclament la suppression du monopole accordé aux distributeurs grossistes qui sont la principale cause des écarts de prix constatés.**